

**Le conseil a adopté les résolutions suivantes :**

### **Attestation – Directrice générale**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-121220-CA-0099 approuvant la présentation d'une proposition d'emploi pour l'embauche d'une nouvelle direction générale et mandatant les présidents du conseil des commissaires et du comité exécutif pour présenter une proposition d'emploi au candidat retenu;

ATTENDU QUE la proposition d'emploi a été acceptée et que M<sup>me</sup> Stephanie Vucko a été engagée à titre de directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Edward Turchyniak que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier accueille officiellement **M<sup>me</sup> Stephanie Vucko** à titre de directrice générale de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier en date du 2013-01-14.

**Adopté à l'unanimité**

### **Utilisation des écoles primaires Saint-Paul et Terry-Fox**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-121024-TS-0045 mandatant la directrice de l'organisation scolaire pour consulter les communautés scolaires des écoles primaires Saint-Paul et Terry-Fox en vue de trouver une façon de résoudre le problème de surplus d'élèves à l'école primaire Terry-Fox et d'augmenter le nombre d'inscriptions à l'école primaire Saint-Paul;

ATTENDU QUE plusieurs réunions ont été tenues avec la participation des groupes suivants :

- la communauté de Terry-Fox
- la communauté de Saint-Paul
- le conseil d'établissement de Terry-Fox
- le conseil d'établissement de Saint-Paul
- le comité de parents
- le comité de l'organisation scolaire et du transport
- le comité exécutif
- le conseil des commissaires

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a reçu une rétroaction de chacun des groupes susmentionnés;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a également reçu une rétroaction des communautés durant les périodes de questions prévues aux séances du conseil des commissaires;

ATTENDU QUE les rétroactions et les mémoires ont été colligés, analysés et pris en considération;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires est conscient que l'ensemble de la ville de Laval, incluant Laval-Est, connaît une croissance démographique, et que la décision qui sera prise pour la prochaine année scolaire constitue la première étape en vue d'un plan à long terme;

ATTENDU QUE la décision du conseil des commissaires repose sur les principes suivants :

- Procurer une stabilité aux familles de l'école primaire Terry-Fox;
- Avoir une suppression graduelle pour augmenter et promouvoir les inscriptions à l'école primaire Saint-Paul;
- Maintenir les meilleurs services éducatifs possible pour les élèves;

- Viser une utilisation optimale des écoles en fonction des capacités d'accueil, de façon progressive et durable, en tenant compte du fait qu'avec 26 groupes l'école primaire Terry-Fox excède déjà sa capacité d'accueil et ne peut accueillir d'autres groupes;

ATTENDU QUE partant de ces principes le conseil des commissaires n'a pu retenir certaines des propositions reçues;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Mike Pizzola que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier :

- procède à un redécoupage partiel du bassin d'alimentation de l'école primaire Terry-Fox pour en inclure une partie dans le bassin d'alimentation de l'école primaire Saint-Paul. Le bassin d'alimentation de l'école primaire Saint-Paul sera agrandi comme suit :
  - en partant d'un point situé à l'ouest de la jonction de la voie ferrée et du boulevard Saint-Elzéar;
  - suivre le prolongement de la voie ferrée vers le nord jusqu'à une ligne imaginaire séparant la rue d'Obernai et la rue des Baléares (incluant rue des Baléares) jusqu'à la rue Olivier-Chauveau;
  - rue Olivier-Chauveau jusqu'à la rue de Belgrade Ouest et jusqu'au boulevard des Laurentides;
  - boulevard des Laurentides jusqu'à la rue Bellerose;
  - rue Bellerose jusqu'au boulevard René-Laennec;
  - boulevard René-Laennec jusqu'à la rue Des Lacasse;
  - la ligne arrière des emplacements ayant front sur la rue Des Lacasse, incluant cette rue, jusqu'à la route 335/autoroute 19; et
  - sud de la route 335/autoroute 19 jusqu'au bassin d'alimentation actuel de l'école primaire Saint-Paul;

*Par les mots autoroute, avenue, boulevard, chemin, rue, voie ferrée, lac et rivière on entend la ligne médiane de ceux-ci, sauf mention contraire.*

- accorde un droit acquis aux élèves qui fréquentent déjà l'école primaire Terry-Fox, qui résident dans le secteur découpé et qui retourneront à cette école;
- accorde un droit acquis, pour 2013-2014, aux enfants qui entrent en maternelle et dont les frères et sœurs fréquentent déjà l'école primaire Terry-Fox, résident dans le secteur découpé et retourneront à cette école.

**CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :**

**VOIX POUR :** Georges Benoit, Steve Bletas, Mario Di Domenico, Robert Dixon, Nazario Facchino, Guy Gagnon, Elio Lattanzio, Peter MacLaurin, Nick Milas, Steve Mitchell, Tom Mouhteros, Albina Pace, Merle Parkinson, Mike Pizzola, William Pollock, Nancy Rupnik, Edward Turchyniak

**VOIX CONTRE :** Steve Kmec

**LE PLAN DES NOUVEAUX BASSINS D'ALIMENTATION DES ÉCOLES PRIMAIRES SAINT-PAUL ET TERRY-FOX EST ANNEXÉ AU PRÉSENT DOCUMENT.**

**Embauche d'un commissaire à l'éthique et d'un substitut :**

ATTENDU QUE le contrat de la commissaire à l'éthique a expiré le 2012-11-30;

ATTENDU QUE le poste a été affiché et que des entrevues ont été tenues le 2012-12-10 et le 2013-01-17;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nancy Rupnik que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage **M<sup>e</sup> Felipe Morales** à titre de commissaire à l'éthique du 2013-01-24 au 2014-12-31;

QUE **M<sup>e</sup> Julie Brunelle** soit engagée à titre de commissaire à l'éthique substitut du 2013-01-24 au 2014-12-31.

ET QUE le président, ou en son absence ou à sa connaissance le vice-président, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

**CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :**

**VOIX POUR :** Georges Benoit, Steve Bletas, Mario Di Domenico, Robert Dixon, Nazario Facchino, Guy Gagnon, Steve Kmec, Elio Lattanzio, Peter MacLaurin, Nick Milas, Tom Mouhteros, Albina Pace, Merle Parkinson, Mike Pizzola, William Pollock, Nancy Rupnik, Edward Turchyniak

**ABSTENTION :** Steve Mitchell

### **Processus d'élaboration du budget 2013-2014 :**

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier enclenche le processus d'élaboration de son budget 2013-2014;

ATTENDU QU'en vertu l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3) la commission scolaire doit rendre publics les objectifs et les principes de la répartition des subventions;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a préparé un projet de processus budgétaire 2013-2014;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Merle Parkinson que, sur recommandation du comité consultatif de gestion, du comité des ressources financières et du comité exécutif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve en principe le processus budgétaire 2013-2014 contenu au document n° SWLSB-2013/01/23-FR-001.

ET QUE le processus d'élaboration du budget soit soumis à une consultation du 2013-01-24 au 2013-03-18.

**Adopté à l'unanimité**

### **Procédure pour pourvoir une vacance au sein du conseil**

ATTENDU QUE le commissaire Tom Mouhteros de la circonscription électorale n° 18 démissionne de son poste de commissaire de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et que son départ prendra effet à la clôture de la séance du 2013-01-23.

ATTENDU QUE conformément à la *Loi reportant la date de l'élection scolaire générale de novembre 2011*, le conseil des commissaires dispose de 30 jours pour pourvoir ce poste, après consultation du comité de parents, en nommant une personne de son choix qui possède les qualités requises pour être commissaire;

ATTENDU QU'il ne s'agit pas d'un délai de déchéance;

ATTENDU QU'il serait préférable pour la commission scolaire de prolonger ce délai;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Albina Pace que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier demande à ses membres d'inviter des candidats potentiels à communiquer avec la secrétaire générale avant le 2013-02-04 pour expliquer la contribution qu'ils pourraient apporter au conseil des commissaires.

QUE ce poste soit affiché sur le site Web de la commission scolaire.

QUE le président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier convoque un caucus pour étudier les candidatures.

QU'une consultation soit menée auprès du comité de parents du 2013-02-11 au 2013-02-26.

QU'un nouveau commissaire soit nommé pour le 2013-02-27.

**Adopté à l'unanimité**

### **Responsable de l'observation des règles contractuelles**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi n° 1 : Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics le 2012-12-07;

ATTENDU QUE cette loi modifie la Loi sur les contrats des organismes publics et prévoit la désignation obligatoire d'un responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC) pour tout organisme public;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation de la Direction générale, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nommé **Daniel Hogue**, directeur du Service des ressources matérielles, à titre de responsable de l'observation des règles contractuelles à compter du 2013-01-24.

ET QUE le mandat pour ce poste soit conforme à la loi.

**Adopté à l'unanimité**